

République Française

DEPARTEMENT
Des Alpes de Haute-Provence

EXTRAIT DU REGISTRE

des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de CORBIERES-en-PROVENCE

**Nombre de membres
afférents au Conseil
Municipal : 15**

En exercice : 15

**Qui ont pris part à la
délibération**

Présents : 10
Procurations : 1

Absents : 4

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze du mois d'octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Corbières-en-Provence s'est réuni, à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de **Monsieur Jean Claude CASTEL, Maire**.

PRESENTS : Mmes AMIGONI A, LAUGA-CROZE C, LE GENDRE M,
LOMBINO S, PALLA O, ROUSSEAU C,

Mrs CASTEL JC, FIGUIÈRE S, LAMAZÈRE G, RAMIREZ JP,

PROCURATIONS : MIOLA JL à PALLA O

ABSENTS : DELSAUT A, MARELLI S,

ABSENTS EXCUSES : ARNEL H, PIERRISNARD P,

SECRETAIRE DE SEANCE : AMIGONI A

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10/10/2025

République Française
Mairie de CORBIERES
Délibération publiée
et notifiée le : 20.10.2025

Délibération n°2025.56 : Appel à Manifestation d'Intérêt « ombrières photovoltaïques – Rue des Ecoles » à Corbières-en-Provence – Modification du projet lauréat

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L. 2122-1 et suivants relatifs aux autorisations d'occupation du domaine public ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal approuvant le lancement de l'AMI "Ombrières photovoltaïques – Rue des Écoles" n°2024.44 ;

Vu le rapport de présentation de Monsieur le Maire ;

Considérant la proposition de modification du projet présentée par la société VOLTA INVESTISSEMENTS, consistant à limiter l'opération à la construction et couverture du futur pôle périscolaire tout en conservant la finalité initiale du projet ;

Considérant que cette modification ne remet pas en cause la sélection du lauréat ni les objectifs de l'AMI ;

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, (11 POUR dont 1 PROCURATION), lors de la séance du 15 octobre 2025 :

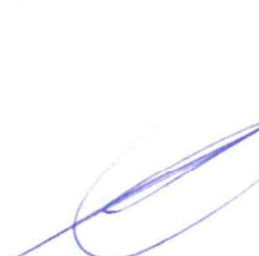
- **APPROUVE** la modification du projet lauréat "Ombrières photovoltaïques – Rue des Écoles" consistant à limiter l'installation à la construction et couverture du futur pôle périscolaire situé sur la même emprise foncière.

- **CONSTATE** que cette modification ne remet pas en cause la nature, l'objet ni l'économie générale du projet retenu, et n'impose pas la relance d'une procédure de mise en concurrence.

- **CONFIRME** la désignation de la société VOLTA INVESTISSEMENTS comme lauréate de l'AMI et partenaire de la commune pour la mise en œuvre du projet ainsi redimensionné.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à poursuivre les négociations avec la société VOLTA INVESTISSEMENTS et à signer tout document utile à la mise en œuvre du projet modifié, y compris la future convention d'occupation du domaine public.

Fait et délibéré en séance ce jour, et mois et an que dessus.



LE MAIRE
JEAN-CLAUDE CASTEL